

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJAT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Politique de Gauche

La journée du treize juillet restera comme une date malheureuse pour le parti antisémite et nationaliste qui durant près de douze années, chercha dans la fameuse « Affaire » prétexte sur prétexte pour fomenter la guerre civile et jeter le trouble dans les consciences françaises. Elle marquera l'écrasement de cette faction de faux bonshommes, de ces acrobates de la vérité qui, pareils à des prestidigitateurs de foire, ne cessaient de crier aux oreilles d'une foule esbaudie le boniment de circonstance: « Rien dans les mains, rien dans les poches et des preuves comme s'il en pleuvait ! »

Malheureusement le compère utile avait omis de garnir à l'avance les sennes et les preuves ont fait défaut. L'artifice échoua; la foule n'est même pas déçue ni surprise. Elle savait d'avance que le tour ne réussirait pas. Elle n'a maintenant qu'un sourire de mépris, même pas de colère pour les gens qui tentèrent un temps de la bernier.

Il ne vaudrait même plus la peine d'en parler si l'Affaire n'avait, au cours de son développement judiciaire, déterminé dans le parlement une scission très nette et très profitable entre deux fractions des représentants du pays. Je veux dire qu'elle a obligé la nation à se prononcer pour ceux qu'en 1902 encore on désignait sous le nom de « candidats de l'étranger ». — Les candidats de l'étranger à vrai dire étaient tous les républicains partisans résolus d'une politique de gauche, d'une politique radicale-socialiste, c'est-à-dire des réformes tendant à plus de justice et de vérité et par conséquent à la révision du procès Dreyfus, dont le jugement refaisait la plus scandaleuse iniquité.

Aujourd'hui « l'incident » comme disait M. de Gallifet, est vraiment clos. Des satisfactions essentielles, sinon complètes, ont été accordées aux défenseurs de la cause de la vérité. Les injustices sont à peu près réparées. Il faut maintenant songer à l'avenir et à l'éventualité de pareils désastres qui anéantissent les cours indécis et tourmentent dangereusement les convictions fragiles.

Au premier rang des réformes dont la Chambre doit engager la réalisation à la rentrée prochaine, se place la suppression des conseils de guerre. Je parle d'une suppression franche sans atermoiement ni demi-mesure. Mon nouveau collègue, le président Magnaud, dans la question qu'il posait récemment à M. le Garde des Sceaux, proposait de modifier la « mentalité judiciaire ». Certes j'approuve son initiative et je souhaite qu'on y parvienne. Mais en attendant tâchons d'atteindre ce qui est à la portée de notre bulletin de vote. Les conseils de guerre constituent des tribunaux à côté, dangereux dans leurs tendances, injustes dans leurs éléments. Leur suppression s'impose. Elle correspond au sentiment de la majorité républicaine. Il faut la décider sans retard.

Ensuite, et pour éviter d'ores et déjà que s'accroisse la brutale antinomie, l'antagonisme sourd et violent qui sépare les deux jeunes françaises et les a ainsi opposées au cours de ces dernières années dans une lutte intellectuelle et morale, il est urgent de porter un dernier coup au cléricalisme retranché derrière la suprême forteresse que lui conserve sa main mise sur l'enseignement depuis la loi Falloux. Une atteinte mortelle a secoué la congrégation par le fait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais le coup décisif ne lui sera donné qu'au jour prochain où la loi républicaine fera enfin de l'enseignement « un service public exclusivement laïque » car l'émancipation totale du peuple ne s'effectuera qu'à la condition d'abreuvier son intelligence aux sources vivifiantes de la raison et de la science.

D'ailleurs les élections dernières nous ont montré que cette émancipa-

tion se réalisait plus solidement et plus vite que ne l'espéraient les ennemis de la République. Une majorité de près de quatre cents voix s'est formée au Palais-Bourbon disposée à acquiescer dans le plus bref délai la dette sociale du parti républicain. Et cela, malgré le scrutin d'arrondissement qui est l'expression la moins parfaite de la souveraineté populaire et qu'il convient de transformer au plutôt en scrutin de liste qui seule donnerait à la France un magnifique spectacle de concorde, d'union et de concentration républicaine.

Le prolétariat, conscient de la force et de la sincérité de ses suffrages, attend de cette nouvelle majorité le paiement légitime et intégral de ses efforts. La législature actuelle doit à son honneur de compléter l'œuvre d'allègement des souffrances et des misères des classes laborieuses. Après le vote de la loi d'assistance médicale gratuite et autres lois sociales. L'institution des caisses de retraites ouvrières ne sera que la consécration du droit qu'ont les travailleurs de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture à la subsistance matérielle au jour où ils ont cessé d'être pour le capital des bras courageux et des instruments de valeur. En même temps et comme le fardeau de l'impôt du sang s'est allégé sur les épaules de chaque citoyen à la suite de la réduction du service militaire à deux ans, la lourde charge des contributions de diverses natures doit diminuer du fait de l'établissement de l'impôt sur le revenu, seul capable de corriger pour la masse dépourvue de richesses, les effets d'une fiscalité favorable surtout aux gros capitalistes.

Tels sont, brièvement énumérés sans commentaires, les problèmes primordiaux qui attendent de retenir immédiatement l'attention du législateur et réclament de sa part une solution rapide. Ajoutons à ces préoccupations principales la question de l'amélioration de l'organisation syndicale. Les conditions du contrat de travail encore régi par la loi de 1884 ont besoin d'une réglementation élargie, d'une révision moins restrictive des libertés des associations professionnelles. Accroître leur capacité, étendre le sentiment de leur responsabilité, faciliter l'établissement des procédures d'arbitrage, aider en un mot à l'évolution des rapports du travail et du capital, voilà le premier souci qui incombe aux représentants radicaux et radicaux-socialistes dans l'ordre économique.

Programme vaste, dira-t-on ? Non pas. Un progrès n'est lent à introduire qu'autant qu'une réforme n'est pas mûre ou ne coïncide pas avec les aspirations des électeurs de la République. Au contraire les diverses réformes que je viens de signaler sont « dans l'air » comme on dit vulgairement. Le pays les réclame et finirait par se plaindre si, par un scrupule de sagesse ou de patience exagérée, ses élus tardaient ou renouaient à le satisfaire. L'œuvre est d'autant plus facile que le groupement parlementaire des forces républicaines est compact et sans désunion quoi qu'en pensent certains jaloux mécontents, certains ambitieux pêcheurs en eau trouble. Le bloc qui, depuis sept années, se défend sans relâche contre les attaques, les embûches, les torpilles dormantes d'un parti hétéroclite et sans nom, existe et saurait se montrer encore irréductible et puissant si l'occasion l'y obligeait. Tout au plus a-t-il consenti au sortir de la dernière bataille électorale à « arrondir ses angles » en grossissant son effectif. A condition de ne pas exagérer de pareilles tendances qui risqueraient d'entraîner un embonpoint excessif, il apparaît comme un Centaure pour qui les plus lourdes entreprises ne sont rien.

Et brisant toute comparaison, on peut dire que, en présence de l'union profonde des groupes de gauche, la tâche se simplifie qui consiste à soulever enfin selon la forte expression de F. Buisson au Congrès de Rome

« ce triple joug » d'une république réellement laïque, démocratique et sociale: le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique, et du capital en matière économique.

Claude GOUJAT,
Député de la Nièvre.

EN RUSSIE

Le vice-président de la Douma aux officiers

Une profonde agitation soulève l'armée à la pensée qu'elle sera demain les armes à la main devant la nation. On entend les officiers déclarer qu'aucun Port-Arthur, aucun Tsoushima n'équivalait à une telle humiliation.

Une lettre remarquable a été publiée par le général Broedskoul, vice-président de la Douma, lettre adressée à plusieurs officiers en garnison dans la Russie du Sud :

« Le temps est très proche, écrit le général, où les gouvernements apercevra que l'armée s'est transformée depuis la guerre avec le Japon. Nous savons maintenant pour qui nous supportons la misère, et pourquoi on nous laisse croquer dans notre ignorance. » Que les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur sachent que, nous soldats, nous formons maintenant un élément conscient dans la nation, que nous partageons ses douleurs et ses espoirs, et qu'il vaut mieux que nos officiers ne nous ordonnent pas de tirer sur nos familles. »

L'impression

La dissolution de la Douma continue à impressionner fortement et à surexciter la population des provinces. Dans différentes villes, tous les divertissements publics ont été suspendus et des meetings révolutionnaires ont été tenus; dans les autres villes, un profond accablement règne. Les partis extrêmes se réjouissent, espérant que la dissolution hâtera la révolution.

Les cercles monarchistes et réactionnaires envoient au tzar des télégrammes de félicitations et de remerciements. Partout, d'imposantes mesures de police sont prises.

L'impression est surtout profonde dans toutes les classes polonaises et à Moscou, où la force armée a dû disperser une grande manifestation populaire. Des ouvriers déchirent les placards officiels annonçant la dissolution de la Douma. Les patrouilles ont été renforcées.

L'état de siège

Une communication officielle fait savoir que l'état de siège est proclamé non dans tout le territoire du Don, mais seulement dans le district de Taganrog.

A Odessa

Les désordres ont recommencé la nuit dernière, dans les faubourgs éloignés. Les juifs se réfugient dans le centre de la ville. Beaucoup quittent la ville.

Des cosaques et des gens sans aveu sont en train de piller les maisons et les boutiques abandonnées par les juifs dans la rue Srednaïa.

Les juifs des rues voisines qui s'étaient portés à la défense des propriétés de leurs voisins, ont été repoussés par la police. Il s'en est suivi un conflit, dans lequel trois juifs ont été tués et trois grièvement blessés.

On vient d'annoncer qu'un conflit sanglant s'est produit dans la rue Stenovala, mais on ne connaît pas encore le nombre des victimes.

Toute la ville est prise de panique. Un grand nombre de personnes s'enfuient; des bandes noires distribuent sans être inquiétées des proclamations incendiaires dans les rues.

MOTS DE LA FIN

L'oncle du jeune Toto lui demande : « Eh bien ! Toto, aurons-nous des prix cette année ? » Et Toto goguenard : « Moi non, toi je ne sais pas... »

APRÈS

On ne rencontre plus que des gens justes !... Tout le monde se réjouit, tout le monde se félicite, tout le monde exulte de voir la France enfin délivrée du mensonge qui l'oppressait depuis douze ans !... On ne rencontre plus que des gens scandalisés à la pensée de tous les faux qui furent commis pour accabler un innocent et tous vous rappellent sérieusement que « jamais ils n'avaient cessé de protester contre tous les crimes de l'Etat-Major ».

Allons ! tant mieux !... et réjouissons-nous d'avoir ainsi la preuve de la honte que ces justes de la « dernière heure » éprouvent pour leur attitude passée. Malheureusement pour eux les écrits demeurent, certains gestes aussi, gestes et écrits inoubliables, et il serait naïf, ridicule même de vouloir les oublier. La mauvaise foi des uns, l'aveuglement passionnel des autres furent tels qu'on ne saurait les pardonner.

Soyons généreux, soit ! N'en parlons plus... mais pensons-y toujours et qu'entre ces gens et nous, c'est-à-dire qu'entre nous et les pleutres qui n'osèrent pas prendre parti, qu'entre nous et les faussaires, menteurs, larrons d'honneur ayant pendant douze ans accumulé crime sur crime, il demeure un fossé de boue que leurs ignominies ont comblé.

Le commandant Dreyfus a donc connu un jour de justice !... un jour de gloire aussi !...

Hélas, le malheureux a payé ces quelques heures de bonheur d'assez de larmes antérieures pour que personne ne chicaner sur l'hommage qui lui fut rendu samedi devant ses amis et sa famille et devant trois ou quatre cents soldats.

J'en connais même qui auraient voulu une cérémonie plus grandiose, rappelant davantage le crime légal commis dans la cour Vauban le 5 janvier 1895.

Mais j'en connais surtout qui auraient voulu associer à cette manifestation l'admirable femme qui pendant douze années de tortures et de hontes imméritées, ne douta jamais de l'innocent, n'eut jamais une seconde de lassitude, alla partout, fit tout ce qu'il fallait, même davantage, eut le courage, devant les foules hurlantes, de défendre celui dont on ne voulait pas entendre prononcer le nom et qui dans ses amples voiles de deuil personnifiait si simplement le type de la douleur injuste, de la torture cruelle, vaillamment et noblement supportées.

Ah ! qu'elle a droit, cette femme, de connaître enfin quelques heures de repos, quelques heures de paix, quelques heures de bonheur !

Des gens justes ne sauraient rien faire incomplètement. Personne ne fut donc oublié par eux : le général Picquart fut acclamé, M. Anatole France aussi et l'on n'oublia pas M. de Pressensé à qui sa croix sera rendue.

Enfin au cimetière Montmartre on manifesta sur la tombe de Zola, dont les cendres prochainement reposent au Panthéon; puis une autre manifestation ayant pour but d'exalter l'esprit de justice et de vérité dont il avait fait preuve a eu lieu dimanche à Bordeaux en l'honneur de Trarieux, et ces réparations tardives ayant été accordées chacun estime avoir libéré sa conscience et chassé le souvenir des injustices passées sous lesquelles ces deux hommes succombèrent.

PÈLERINAGES MODERNES

Le Maharajah de Guicowar, dont les revenus s'élevaient à 75 millions environ, vient d'inaugurer les pèlerinages de luxe de la mosquée d'Omar à Jérusalem. Avec ses quatre femmes et une escorte de soixante serviteurs, il est arrivé à Jaffa sur un bâtiment qu'il a payé pour trois mois de location et d'aménagement somp-

tueux, 13.575 mohars d'or (un demi-million de francs). De l'escale, il s'est rendu par la petite ligne de chemin de fer à la Ville Sainte. Ce court trajet lui a coûté 800 roupies (2.000 francs), sans compter le prix des équipages, qui allèrent de la gare au temple, ratis et arabas surmontés de légers dômes dorés d'où pendaient des rideaux de soie pour dérober les dames aux regards des curieux. Après avoir fait ses dévotions au Roc Sacré et au Trône de Mahomet, Sa Hauteesse, pieds nus et nu-tête, mais la main toujours sur le revolver, a regagné Jaffa pour s'y embarquer avec sa suite. La police turque veillait sur les pèlerins, grâce à une pluie de bakchiches que l'on peut évaluer à 2.000 roupies. Les gouverneurs des provinces traversées ont reçu outre, chacun 1.500 roupies. Et c'était un pèlerinage d'humilité ! Mais le Rajah est convaincu que le Prophète lui-même, s'il ressuscitait, ne voyagerait qu'en sleeping. Au XX^e siècle, il faut être dans le train.

Le tombeau de saint Pierre

Il y a émoi au Vatican. On attend avec anxiété les résultats de l'enquête ordonnée par Pie X et confiée à une commission archéologique, pour résoudre définitivement la question si souvent controversée du tombeau et des restes de saint Pierre. La discussion s'est ravivée, il y a peu de semaines, entre deux autorités ecclésiastiques éminentes. D'un côté on soutient, que l'apôtre fut crucifié là où s'élève la basilique actuelle et que son tombeau se trouve sous la coupole dans la crypte. D'autre part, on affirme que la crucifixion se fit là où est le Collège teutonique. Il y avait en cet endroit une plaque de bronze qui commémorait cette dernière version. Les Franciscains l'ont fait enlever. Ceux qui l'y avaient posée l'ont rétablie. Elle a été supprimée de nouveau par les moines intransigeants d'ou bataille. Pie X, a demandé l'avis des archéologues; mais il y a une complication. Depuis la Réforme, plusieurs Eglises protestantes ont formellement nié la présence de saint Pierre à Rome et son martyre dans cette ville. S'ils ont raison, la succession apostolique des papes perd tout fondement. S'ils ont tort, l'Eglise catholique triomphe dans la revendication de ses origines et la pierre sur laquelle elle se prétend bâtie est authentique. On voit tout l'intérêt du litige. Or, ceux dont la foi vacille se demandent ce qui arrivera si les archéologues sentent le fogot.

Ces millionnaires

Ceux de Pittsburg dament le pion à tous les autres. Ils y vont d'un train d'enfer. Leurs divorces font sensation. Pas un seul qui, à peine marié, ne plaide en séparation de corps et de biens. Excentriques au possible, aussitôt divorcés, ils épousent... qui ? la femme qu'ils ont trompée ou qui les a fait dandin. Ou bien, pour reprendre leur liberté, ils paient des sommes fabuleuses. Un tel, après quinze jours d'union verse à celle qui porta son nom pendant ces deux semaines un dédit d'un million et demi (300.000 dollars). Le plus souvent, ils se laissent captiver par les beaux yeux des « filles de chœur » (chorus girls), figurantes de music-halls, qui exercent sur ces princes de la spéculation une fascination irrésistible. Quelques-unes entraînent leurs amants riches jusqu'au crime, témoin la retentissante affaire Thaw-White, le premier de ces multimillionnaires tuant à bout portant, sans provocation, le second, parce que celui-ci a jadis obtenu les faveurs de Madame Thaw quand elle n'était encore que miss Evelyn, maîtresse de ses baisers. Ce que l'on raconte de ces nababs américains, jetant l'or par les fenêtres et fréquemment dans les égouts, éclipse tout ce que l'on a pu lire dans Pétrone. Il y a là des histoires indicibles. Par exemple celle de la « Fiancée

aux Violettes ». Un jeune héritier, qui a trouvé dans la succession paternelle vingt millions de francs, rencontre par hasard à Washington miss Ester. Elle lui plaît. Ils se marient sur le champ et partent pour New-York avec le garçon d'honneur. Tous trois logent dans le même hôtel. Pendant que le mari est descendu pour vérifier les bagages, le garçon d'honneur séduit la femme. Point de doute: le plastron de chemise du séducteur porte les traces du bouquet de violettes qu'elle avait à son corsage et qui trahit leur étreinte. Le mari surprend la conversation criminelle. La mariée nie, on va devant les juges et elle raconte que le jour de la noce, pendant que son mari cuvait son champagne, un autre millionnaire, devenu plus tard le beau-frère du meurtrier Thaw, lui a proposé un million et demi si elle voulait se laisser enlever le soir même. Elle n'avait pas tout à fait dit non. De jolis cocos, ces millionnaires de Pittsburg, qui pratiquent la vie intense !

La fin du haut de forme

C'est une croisade. Elle part de l'Angleterre et sa signification n'est point douteuse. Jusqu'en ces toutes dernières années, le haut de forme était, pour l'Anglais de toutes conditions, une affirmation de la liberté. On y tenait dans le Royaume-Uni autant qu'à la Grande Charte. Pour rien au monde le marchand de fromage qui, debout à son comptoir, servait au client quatre pence de Chester, n'aurait quitté son « tuyaue de poêle ». D'aucuns prétendaient qu'il couchait avec cet insigne de ses droits de citoyen. Le haut est que ce tube se trouvait si bien vissé sur les têtes que personne ne l'ôtait, même pour sauler. Le beau Brummell avait comme roi de la Mode, imposé cette affreuse coiffure au futur Georges IV et nul ne se serait enhardi à s'en affranchir. Or, voici qu'Edouard VII et, avec lui l'héritier de la couronne, donnent le signal d'une Révolution. Le roi s'est montré aux courses d'Epsom en derby (nous disons melon). Il n'en a pas fallu davantage pour faire décréter la déchéance du haut de forme. Le prince de Galles a fait plus. Ses deux fils aînés ont été autorisés, il y a quelques semaines, à substituer au *kilt* (jupon écossais) le pantalon et à adopter la petite veste des collégiens d'Eton. Le prince Edouard-Albert et le prince Albert-Frédéric ont l'un douze ans, l'autre onze. C'est l'âge où, en Angleterre, on prend le chapeau. Le prince de Galles a donné l'ordre à ses fils de remplacer le haut de forme par le derby. A Eton-Collège, où ils se sont montés ainsi, il y a eu une émeute. Un tout petit collégien, fanatique de la tradition, s'est jeté à poings fermés sur les princes. Ils auraient été battus sans l'intervention de leur précepteur, et ils ont dû se dérober par un passage secret pour se dérober à la colère étonnante. La guerre des chapeaux et des melons est allumée. Quoi qu'il en soit, le haut de forme va disparaître. Le roi le veut. Les toriers, une fois de plus, jettent les bras au ciel et s'écrient que c'est l'abomination de la désolation. Le melon, introduit audacieusement par John Burns à la Cour, sera demain l'emblème national. Ainsi s'en va Old England.

INFORMATIONS

Le mouvement administratif

M. Clemenceau assistera au prochain conseil des ministres et ne partira pour Carlsbad que dans les premiers jours d'août. C'est très vraisemblablement à ce conseil des ministres, qui se tiendra le 30 juillet à Rambouillet, que M. Clemenceau soumettra à la signature du président de la République le mouvement administratif actuellement en préparation; ce mouvement portera notamment sur six préfectures dont les titulai-

res actuels seront soit appelés à d'autres fonctions, soit admis à faire valoir leurs droits à la retraite ou mis en disponibilité.

Le mouvement comprendra, entre autres nominations, celle de M. Mascle, préfet de la Loire, à la direction de la mutualité, en remplacement de M. Barberet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

La préfecture des Vosges, vacante par suite de la nomination de M. Bonhoure comme gouverneur de la Réunion, sera pourvue d'un autre titulaire ; il en sera de même pour les préfectures de l'Arriège, des Côtes-du-Nord, de l'Indre et d'Alger.

Dorénavant, M. Clemenceau a arrêté le choix des nouveaux préfets et le mouvement dans ses grandes lignes.

M. Rostaing, préfet d'Alger, passerait dans l'administration des finances et aurait pour successeur M. Verne, préfet de la Drôme.

Voici quelques indications sur ce mouvement : M. Mascle, préfet de la Loire, qui serait appelé à prendre à la direction de la mutualité la succession de M. Barbéret, mis à la retraite, serait remplacé à Saint-Étienne par M. Lardin de Musset, préfet d'Indre-et-Loire ; M. Seignourat, préfet de la Mayenne, serait appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Robert, mis à la retraite sur sa demande ; M. Boudet, sous-préfet de Saintes, serait nommé préfet de l'Arriège ; M. Jossier, sous-préfet de Reims, serait nommé préfet de la Haute-Marne ; M. Causel, sous-préfet de Verdun, serait nommé préfet des Vosges.

Une interpellation

M. Léon Mougeot, ancien ministre de l'Agriculture, vient d'écrire au ministre de la guerre pour l'informer qu'il l'interpellerait à la rentrée afin de lui demander :

1° Quelles dispositions il compte prendre pour faire cesser les vexations et les actes d'injustice dont sont victimes les officiers républicains dans certains corps ;

2° Quelles mesures il compte prendre pour assurer le respect des règlements militaires et des circulaires ministérielles qui prescrivent aux chefs de corps de s'efforcer d'obtenir la discipline, basée sur ces sentiments élevés du dévouement à la patrie et sur la connaissance exacte du devoir et non pas sur une rigueur excessive pour ne pas dire barbare ;

3° Quelles sanctions il entend apporter contre ces chefs de corps qui ajoutent des peines nouvelles au Code de discipline militaire.

M. Mougeot termine sa lettre en rappelant au ministre quelles sont les responsabilités qu'il considère comme engagées dans ces affaires qui visent des officiers généraux et des officiers supérieurs. L'interpellation de M. Mougeot serait motivée notamment par certains faits qui se sont produits au 21^e de ligne, à Langres.

Instruction publique

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante, relative aux vacances des inspecteurs primaires :

« Les représentants au conseil supérieur des inspecteurs de l'enseignement primaire m'ayant fait connaître à diverses reprises les vœux exprimés par leurs collègues au sujet de la date et de la durée de leurs vacances annuelles, il m'a paru nécessaire de régler cette question d'une façon uniforme et définitive

» En ce qui concerne la fixation de l'époque à laquelle les inspecteurs peuvent être autorisés à s'absenter. Il

est tout naturel que leurs vacances coïncident avec celles des écoles primaires élémentaires. Quand à la durée de ces vacances j'ai décidé, en l'absence de textes précis réglant la question, qu'elle sera de six semaines pour chacun d'eux. Il serait bien entendu qu'après entente entre l'inspecteur d'académie et les inspecteurs de l'enseignement primaire, le service serait assuré dans chaque département pendant cette période, de façon que l'un de ces derniers soit toujours à la disposition de son chef.

» Vous auriez à m'informer avant l'ouverture des vacances scolaires de la façon dont ce roulement sera établi dans chaque département. L'inspecteur de l'enseignement primaire de service serait autorisé dans le cas où une mission devrait lui être confiée dans une circonscription autre que la sienne, à prélever la dépense sur les frais de tournées de son collègue. J'attacherais du prix à connaître les observations que vous pourriez avoir à me présenter au sujet de ces mesures. »

Parti radical et radical-socialiste

Le sixième Congrès annuel du parti républicain radical et radical-socialiste se tiendra les jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 octobre, à Lille.

Le bureau du Comité exécutif adresse l'appel suivant aux Comités, Ligues, Fédérations, groupes élus et citoyens adhérents au parti :

« Citoyens,

» Au lendemain des magnifiques victoires du 6 et du 20 mai, le parti républicain radical et radical-socialiste est appelé à tenir, pour la sixième fois, ses assises annuelles.

» La réaction a multiplié en vain ses attaques et ses calomnies. Le suffrage universel a répondu en témoignage de son attachement à la République et à notre parti, qui sort plus puissant de la consultation nationale. Cette situation nous crée de nouveaux devoirs et donne une importance considérable au Congrès de 1906.

» Après avoir affirmé sa ferme volonté de maintenir intangible l'œuvre de laïcisation qui est son honneur, de réaliser les réformes politiques, économiques et sociales attendues par la masse du pays, le parti radical et radical-socialiste aura à compléter son organisation, afin de pouvoir seconder plus efficacement l'action parlementaire et exercer une propagande plus active.

» Conformément aux décisions du Congrès de Paris, c'est dans la région du Nord à Lille, que se réuniront cette année les délégués des groupes radicaux et radicaux-socialistes adhérents. Les réunions se tiendront au Kursaal-Théâtre, les jeudi 18, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 octobre prochain.

« Nous croyons donc inutile d'insister sur l'importance que présenteront les débats au Congrès de Lille. Vous y viendrez avec empressement. C'est en assistant en grand nombre à notre manifestation d'octobre prochain que les militants des différentes régions donneront au parti l'autorité morale nécessaire pour parler au nom de la France républicaine radicale et radical-socialiste.

» En donnant l'exemple de la discipline la plus absolue et en faisant appel à l'union de tous les républicains contre l'ennemi commun, notre parti a aidé puissamment au triomphe du bloc de gauche ; il appartient maintenant à nos programmes et à nos élus, de profiter de la victoire

pour assurer la réalisation des promesses faites à la démocratie. »

Cet appel est signé de M. E. Combes, ancien président du Conseil des ministres, président du Comité exécutif et des autres membres du bureau.

Petites Nouvelles

Le nageur Mow a dû abandonner sa tentative de la traversée de la Manche, alors qu'il se trouvait à mi-chemin dans le détroit, en raison de la basse température de l'eau.

— De violents orages ont éclaté sur divers points du territoire.

— La promotion du Mérite agricole paraîtra à l'Officiel à la fin de la semaine.

— On assure que le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur considérant que si M^{me} Sarah-Bernhard n'est pas professeur au Conservatoire elle est directeur de théâtre, serait disposé à ratifier la décoration proposée par M. Briand.

— On annonce de Manille que 600 rebelles ont attaqué à Leyte, les troupes américaines. Il y a eu plusieurs morts.

— Le Conseil de l'ordre des avocats a décidé d'admettre M. Hervé au stage.

CHRONIQUE LOCALE

Le Contingent de 1906

On procède à l'heure actuelle, au ministère de la guerre, à la centralisation des résultats des opérations de la révision pour la classe 1905, la première classe appelée sous le régime de la loi de deux ans.

Les résultats définitifs ne sont pas encore connus, mais il est dès à présent certain que le nombre des hommes à incorporer au mois d'octobre prochain dépassera sensiblement les prévisions établies lors du vote de la nouvelle loi.

En effet, le chiffre des conscrits appelés cette année sous les drapeaux a augmenté considérablement dans la plupart des départements, et notamment dans la Seine. C'est ainsi qu'à Paris le nombre total des hommes appelés qui l'année dernière, était de 14.770, s'est élevé, cette année, à 17.623, soit une augmentation de 2.853 unités.

Cette augmentation considérable constatée aussi en province, doit être attribuée tout d'abord à l'incorporation à partir de cette année des hommes classés dans les services auxiliaires, autrefois maintenus dans leurs foyers, et aussi à l'application de la nouvelle circulaire sur l'aptitude physique. Cette nouvelle circulaire permet en effet, l'incorporation des conscrits atteints de certaines tares ou infirmités qui jusqu'à présent, étaient exemptés ou classés dans les services auxiliaires et n'accomplissaient aucun service actif.

En résumé, si les espérances qui étaient fondées sur les engagements et rengagements ne se sont pas réalisées, on peut du moins, et c'est là le premier résultat tangible de la mise en vigueur de la loi de deux ans, escompter une très forte augmentation du contingent incorporé.

Dans le département de la Seine, en ajoutant l'effectif appelé au mois d'octobre prochain, les engagés déjà présents sous les drapeaux, on arrive pour un contingent de 24.978 hommes au chiffre de 20.401 incorporés, soit environ 80 % de inscrits. C'est une proportion qui jusqu'à présent n'avait jamais été atteinte ni en France, ni à l'étranger.

fait ici... Pour mille écus, vous devenez espions ; à dix mille écus, vous assassinez sans doute ?... Mais n'avez-vous pas déjà presque tué madame Bridau ? car monsieur Gilet, savait très bien que Fario lui avait donné le coup de couteau, quand il a rejeté cet assassinat sur mon hôte, Joseph Bridau. Si ce gibier de potence a commis ce crime, c'est pour avoir appris par vos intentions qu'il était madame Agathe de rester ici. Vous, mes petits-fils les espions d'un tel homme ! Vous, des maraudiers !... Ne saviez-vous pas que votre digne chef, au début de son métier, a déjà tué, en 1806, une pauvre jeune créature ? Je ne veux pas avoir des assassins ou des voleurs dans ma famille, vous ferez vos paquets, et vous irez vous faire pendre ailleurs !

Les deux jeunes gens devinrent blancs et immobiles comme des statues de plâtre.

— Allez, monsieur Héron, dit l'avare au notaire.

Le vieillard lut un compte de tutelle d'où il résultait que la fortune claire et liquide des deux enfants Borniche, était de soixante-dix mille francs, somme qui représentait la dot de leur mère ; mais monsieur Héron avait prêté à sa fille des sommes assez fortes, et se trouvait, sous le nom des prêteurs, maître d'une portion de la fortune de ses petits-enfants Borniche. La moitié revenant à

CAHORS

Les berges du Lot

L'épouvantable malheur qui est survenu hier, a permis à un nombre élevé de constater le manque total d'entretien et d'assainissement des berges du Lot.

Pendant que le corps du pauvre enfant était étendu sur le sable, à côté, des morceaux de viande corrompue, des moutons entiers décomposés, remplissaient l'air d'odeurs putrides. Avec l'aide d'un bâton, on fut obligé d'éloigner ces paquets de charognes venues probablement de l'abattoir, malgré la défense qui est faite par maints arrêtés de jeter les débris dans la rivière.

C'est pour cela qu'une surveillance étroite, en ce temps de lourde chaleur devrait être exercée sur les rives du Lot, au moins dans la traversée de la ville ; l'hygiène réclame cette surveillance qui supprimera ainsi des foyers pestilentiels trop nombreux sur les berges du Lot.

L'administration compétente devrait sans retard prendre des mesures pour en assurer l'assainissement.

L. B.

Conseils d'Arrondissement

Les Conseils d'Arrondissement se réuniront le 30 juillet 1906, pour la première partie de leur session et le 24 septembre, pour la seconde partie. La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

Le conseil d'arrondissement de Cahors se réunira lundi 30 juillet à 10 heures du matin, dans une des salles de la préfecture.

Lycée Gambetta

M. Praille, chargé de titre suppléant des fonctions de professeur chargé de cours de mathématiques au lycée de Cahors, est nommé professeur chargé de cours de sciences audit lycée.

Compatriote

Par décret en date du 17 juillet, notre compatriote M. Dardenne (Joachim), ancien directeur des Postes et Télégraphes à Cahors, directeur à Toulouse, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé inspecteur général honoraire des postes et des télégraphes.

Nous apprenons avec plaisir que la faculté de Toulouse vient de décerner le grand prix de 5100 fr., appelé « Prix Lefranc de Pompiignan » au jeune Cambornac Léon, de Vers, élève en médecine et externe des hôpitaux de Toulouse.

Nous félicitons ce lauréat qui l'année dernière, a obtenu également de bons succès.

Ce prix de 5100 fr. lui a été accordé pour continuer ses études à Paris.

Syndicat des Employés de Commerce
Les membres du Syndicat des employés de Commerce de Cahors, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le Jeudi 26 juillet à 9 heures du soir, au café de Bordeaux.

Ordre du jour :

Questions importantes intéressant le repos hebdomadaire.
Présence indispensable.

Emplois civils

Dans la liste des militaires engagés et rengagés classés pour des emplois civils ou militaires par la commission instituée par l'article 70 de la loi du 21 mars 1905, nous relevons les noms de M. Camescasse, adjudant au 7^e classé pour l'emploi de commis de culture ; de M. Soulié, ex-sergent au 7^e, pour l'emploi de préposé des douanes.

Baruch se soldait par vingt mille francs.

— Te voilà riche, dit le vieillard, prends ta fortune et marche tout seul ! Moi, je reste maître de donner mon bien et celui de madame Hochon, qui partage en ce moment toutes mes idées, à qui je veux à notre chère Adolphe : oui, nous lui ferons épouser le fils d'un pair de France, si nous le voulons, car elle aura tous nos capitaux !...

— Une très belle fortune ! dit monsieur Héron.

— Monsieur Maxence Gilet, vous indemniser, dit madame Hochon.

— Amassez donc des pièces de vingt sous pour de pareils garnements ?... s'écria monsieur Héron.

— Pardon ! dit Baruch en balbutiant.

— Pardon et ferai plus, répéta railleusement le vieillard en imitant la voix des enfants. Si je vous pardonne, vous irez prévenir monsieur Maxence de ce qui vous arrive, pour qu'il se tienne sur ses gardes... Non, non, mes petits messieurs. J'ai le moyen de savoir comment vous vous conduirez. Comme vous ferez, je ferai. Ce ne sera point par une bonne conduite d'un jour ni celle d'un mois que je vous jugerai, mais par celle de plusieurs années... J'ai bon pied, bon œil, bonne santé. J'espère vivre encore assez pour savoir dans quel chemin vous mettrez les pieds. Et d'abord, vous

Les concours du Conservatoire

Tous ceux qui s'intéressent aux choses de la musique à Cahors savent, que, parmi les artistes que nous font entendre les sociétés musicales de notre ville, figurent, en dehors des talents consacrés, quelques élèves, et des meilleurs, du Conservatoire de Paris.

Parmi les lauréats dont les noms ont été proclamés ces jours derniers nous relevons :

1^o M. Francell, l'excellent ténor à la voix de charme et de style si pur que nous eûmes l'occasion d'applaudir le 18 février dernier et dont le concours dans « Manon » a été très remarqué à Paris.

2^o M. Georges Petit, baryton de premier ordre qui se fit entendre quelques jours après au Concert de l'Orchestre Symphonique, et dont la voix ample et étoffée servie par un talent de musicien consommé, sait donner tant de relief aux œuvres qu'il interprète.

L'un et l'autre ont obtenu un premier prix de chant et un premier prix d'Opéra-Comique.

Nous adressons à ces deux artistes nos félicitations bien sincères.

Certificat d'études primaires supérieures

Lundi, mardi ont eu lieu les examens du certificat d'études primaires supérieures pour les jeunes gens et les jeunes filles.

43 candidats ont subi les épreuves ; 19 aspirants et 24 aspirantes.

On était déclaré admissible.

MM. Couderc, Ousset, Salgues, de l'école primaire supérieure de Luzoch.

Chapou, Gemmerès, Montagnac, Tauran, de l'école primaire supérieure de Montouq.

Lagarde, de l'école supérieure de Prayssac.

Barel, Saderne, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Breuil, Charazac, Pouch, Sclafar, Simbille, de l'école primaire supérieure de Martel.

MM^{mes} Alis, Bayle, Bousquet, Couyba, Gisbert, Lafon, de l'école primaire supérieure de Montouq.

Delpy, Fénelon, Monrigrat, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Les examens continuent.

Assistance médicale gratuite

Le 28 juillet, la commission de l'assistance médicale gratuite se réunira dans une des salles de la Préfecture.

AVIRON CADURCIEN

Mardi soir, les membres de l'Aviron Cadurcien étaient convoqués en une réunion extraordinaire pour témoigner avant son départ de Cahors, à leur vice-président, M. Chaumont, nommé contrôleur des contributions directes à Versailles, l'expression de leurs vives sympathies.

A 9 heures, dans le jardin du café Tivoli, plus de 50 membres de l'Aviron sont réunis sous la présidence de M. le docteur Aymard, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et diverses questions intéressant la société sont rapidement discutées.

Puis, M. le docteur Aymard se lève ; en un excellent langage il dit les regrets que provoque parmi les sociétaires le départ du dévoué vice-président dont il fait un éloge sincère et exact.

Il espère néanmoins que M. Chaumont sera toujours un fidèle de la Société nautique de Cahors dont il fut un des fondateurs et au milieu des applaudissements de tous, il porte un toast au sympathique vice-président.

M. Chaumont, très touché des marques d'amitié qui lui sont données par ses camarades et amis, remercie chaleureusement : il dit combien

l'expression du vieil Hochon, et savoir quel effet cette scène avait produit sur eux.

Philippe et le vieillard se mirent dans l'embrasure d'une fenêtre et parlèrent à voix basse.

— J'ai bien réfléchi à la situation de vos affaires, dit monsieur Hochon, en montrant la maison de Rouget. Je viens d'en causer avec monsieur Héron. L'inscription de cinquante mille francs de rente ne peut être vendue que par le titulaire lui-même ou par un mandataire ; or, depuis votre séjour ici, votre oncle n'a signé de procuration dans aucune étude ; et, comme il n'est pas sorti d'Issoudun, il n'en a pas pu signer ailleurs. S'il donne une procuration, nous le saurons à l'instant ; s'il en donne une au dehors, nous le saurons également, car il faut l'enregistrer, et le digne monsieur Héron, à la moyens d'en être averti. Si donc le bonhomme quitte Issoudun, faites-le suivre, sachez où il est allé et nous trouverons les moyens d'apprendre ce qu'il aura fait.

— La procuration n'est pas donnée, dit Philippe, on la veut, mais j'espère pouvoir empêcher qu'elle ne se donne ; et-elle-ne-se-donne-ra-pas ! s'écria le soudard en voyant son oncle sur le pas de la porte et le montrant à monsieur Hochon, à qui il expliqua succinctement les événements, si petits et à la fois si grands de sa visite. (A suivre).

il aurait été heureux de rester dans cette bonne ville de Cahors à laquelle tant d'intérêts, tant d'amitiés le lient, mais devant les nécessités administratives un fonctionnaire est tenu de s'incliner.

M. Chaumont parle ensuite de l'Aviron et assure tous les membres que son attachement restera entier à la Société si prospère aujourd'hui.

Après avoir remercié à nouveau les membres de l'Aviron de leur témoignage de sympathie, il lève son verre à la prospérité toujours croissante de la Société nautique.

L'allocation de M. Chaumont est saluée par un triple ban, puis la soirée se continue par des chansons toutes très applaudies.

Noyé

Un bien triste accident est survenu dans la journée de mercredi, vers 4 heures.

Le jeune Ancus, âgé de 15 ans, habitant chez ses parents rue du Lycée, était allé en compagnie d'un camarade se baigner au-dessous de la chaussée du Pont Valentré, entre le moulin du Périer et l'Abattoir.

L'endroit est dangereux et ne sachant pas trop nager, le malheureux enfant ayant perdu pied, disparut. Le jeune Oriol, son camarade, appela au secours, mais à cette heure de la journée, ce côté de la ville est souvent désert ; deux soldats qui passaient déclarèrent ne pas savoir nager.

C'est que plus de trois quarts d'heure après que les secours commencèrent d'être portés et ce n'est que demi heure après que le corps fut retiré de l'eau par le jeune Vignole, commis chez M. Dulac, liquoriste.

Dès que le corps fut déposé sur la berge, tous les soins lui furent donnés : les tractions rythmées, les frictions furent pratiquées par l'étudiant en médecine attaché à l'hôpital militaire ; mais tout fut inutile et M. le docteur Darquier qui arriva, aussitôt prévenu, sur les lieux, ne put que constater le décès.

Par les soins d'amis de la famille, le corps fut rapporté chez les parents dont la douleur était navrante.

Musée

Dans le compteur de la dernière séance de la Société des Etudes du Lot, publié par plusieurs journaux, cette dernière invitait le conservateur de notre musée à bien vouloir s'occuper de réunir les anciens costumes du Quercy pour en faire une section au musée de ville.

M. Roubaud, conservateur du Musée, a l'honneur de faire savoir à la Société des Etudes du Lot et aussi aux habitants de Cahors, que non seulement ce projet fait partie de son programme d'agrandissement du Musée mais que déjà ce projet en voie d'exécution, plusieurs objets usuels anciens ont été achetés pour le Musée. Pour montrer que la question des costumes est déjà en bonne voie M. Roubaud exposera dans le Musée le Jeudi 26 et le Dimanche 29 une poupée habillée en Dame de Cahors à la Mode de 1846 ; le costume en entier est original, il a été fait par une grande couturière de Cahors en 1846. Cette poupée commencera la série pour la future exposition.

Manœuvres de garnison

Le 7^e de ligne a quitté Cahors mercredi matin à 2 heures pour exécuter des manœuvres de garnison dans les environs de Labenque.

Le 7^e a couché sur le terrain le soir même. Il est rentré dans sa garnison jeudi matin vers 10 heures.

UN MENAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

— Ah ! c'est comme cela, reprit le lieutenant-colonel. Eh bien ! adieu, mon oncle. Quant à vous, mademoiselle, je vous baise les mains.

Il se retourna vivement quand il fut à la porte, et surprit encore une fois un geste de menace de Flore à son oncle.

— Mon oncle, dit-il, si vous voulez venir vous promener avec moi, je vous trouverai à votre porte ; je vais faire à monsieur Hochon, une visite de dix minutes... Si nous ne nous promenons pas, je me charge d'envoyer promener bien du monde.

Et Philippe traversa la place Saint-Jean pour aller chez les Hochon.

Chacun doit pressentir la scène que la révélation faite par Philippe à monsieur Hochon avait préparée dans cette famille. A neuf heures, le vieux monsieur Héron se présenta, muni de papiers et trouva dans la salle du feu que le vieillard avait fait allumer contre son habitude. Habillée à cette heure inusitée, madame Hochon occupait son fauteuil

au coin de la cheminée. Les deux petits-fils, prévenus par Adolphe, d'un orage amassé depuis la veille sur leurs têtes, avaient été consignés au logis. Mandés par Gritte, ils furent saisis de l'espèce d'appareil déployé par leurs grands parents, dont la froideur et la colère grondait sur eux depuis vingt-quatre heures.

— Ne vous levez pas pour eux, dit l'octogénaire à monsieur Héron, car vous voyez deux misérables indignes de pardon.

— Oh ! grand-papa !... dit François.

— Taisez-vous, reprit le solennel vieillard ; je connais votre vie nocturne et vos liaisons avec monsieur Maxence Gilet ; mais vous n'irez plus le retrouver chez la Cogneite à une heure du matin, car vous ne sortirez d'ici, tous deux, que pour vous rendre à vos destinations respectives. Ah ! vous avez ruiné Fario ? Ah ! vous avez plusieurs fois failli aller en cour d'assises... Taisez-vous ! dit-il en voyant Baruch ouvrant la bouche. Vous devez tous deux de l'argent à monsieur Maxence, qui, depuis six ans, vous en donne pour vos débâcles. Écoutez, chacun, les comptes de ma tutelle, et nous causerons après. Vous verrez d'après ces actes si vous pouvez vous jouer de moi, vous jouer de la famille et de ses lois en trahissant les secrets de ma maison, en rapportant à un monsieur Maxence Gilet, ce qui se dit et se

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE
Ouvrages recommandés
Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au Journal des Demeurées recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifique relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :
MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Publiciste et Conférencier
rédacteur en chef, important tri-hebdomadaire Républicain de province, ayant polémique avec personnalités considérables, références exceptionnelles, demande rédaction en chef quotidien ou situation de rédacteur dans grand quotidien républicain de province. Ecrire A. Z., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

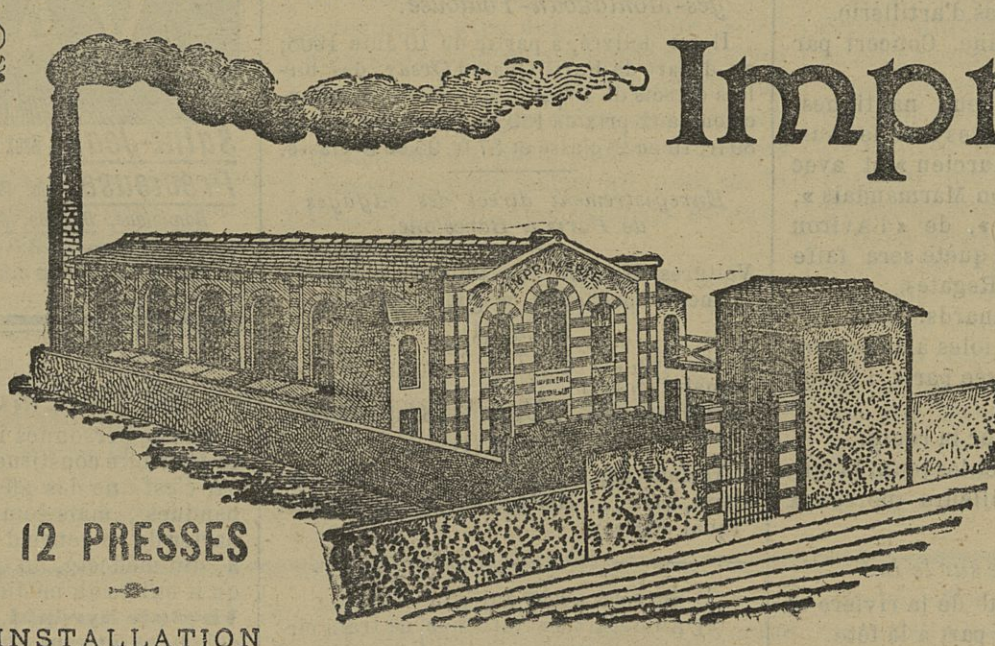
BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																		
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700				
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	2 50s.	10 17	7 9 s.	8 47	10 56s.	—	—	—	—	—	—	TOULOUSE d.	1 38s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37 s.	9 35 m.	5 45 m.	—	—	CAHORS. — dép.	6 55	7 28	12 53	6 52	—	—	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28 m.	10 53	7 20	—	—	Mercuès.	6 19	7 50	1 11	7 7	—	—	
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 20 m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	—	—	—	CAUSSADE.	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	—	—	Donelle (Arrêt).	6 23	—	1 11	7 11	—	—	
LIMOGES (dép.)	3 19	4 35	1	2 59	9 29	—	—	—	—	—	—	LALBENQUE.	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 43	—	—	Parnac.	6 30	8 9	1 18	7 20	—	—	
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	CIEURAC.	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	Luzach.	6 36	8 21	1 24	7 27	—	—	
BRIVE (dép.)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—	—	SEPT-PONTS.	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	Castelfranc.	6 49	8 46	1 36	7 43	—	—	
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	—	—	—	—	—	—	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	Puy-l'Evêque.	6 52	—	1 39	7 46	—	—	
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	CAHORS. (dép.)	2 49	4 50	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	Duravel.	7 1	9 11	1 47	7 58	—	—	
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	—	ESPÈRE.	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	Soturac-Touzac.	7 8	9 25	1 54	8 6	—	—	
CAZOUËS.	7 53	—	—	2 18	3 37	—	—	—	—	—	—	ST-DENIS-CATUS.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	—	—	Fumel.	7 16	9 37	2 2	8 14	—	—	
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	2 34	8 37	—	—	—	—	—	—	THÉDIRAC-PEYRIL.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	—	—	—	LIBOS.	7 25	10 2	2 11	8 27	—	—	
Nozac.	8 19	—	—	2 44	9 5	—	—	—	—	—	—	DÉGAGNAC.	—	—	7 56	6 50	—	—	—	—	—	—	PARIS (Orsay).	7 31	10 9	2 17	8 33	—	—	
GOURDON.	8 31	8 8	—	5 53	9 17	—	—	—	—	—	—	SAINT-CLAIR.	—	—	8 6	7 16	11 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Saint-Clair.	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	—	GOURDON.	—	—	8 21	7 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Dégagnac.	8 51	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	—	NOZAC.	—	—	8 30	7 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	—	LAMOthe-FÉNEL.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	—	CAZOUËS.	—	—	8 53	7 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère.	9 22	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	—	SOULLAC (a.)	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	—	SOULLAC (d.)	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS. (dép.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—	—	GIGNAC-CRESSENSAC.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.	9 51	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	—	BRIVE (a.)	4 23	6 33	10 7	9 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cieurac.	10 5	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	—	BRIVE (d.)	4 27	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lalbenque.	10 12	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 51 m.	4 15 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Caussade.	10 45	9 35	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 15 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—	—	—	—	—	TOULOUSE arr.	11 59	4 24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS